



ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LANGUES ANCIENNES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**LETTRE APLAES 14 AVRIL 2018**

Le 14 avril 2018

Chers collègues,

Avant toute chose, je tiens à vous annoncer **l'excellente nouvelle pour nos études**, qui vient de m'être confirmée par Pascal Charvet lui-même, avec lequel nous avons jeudi matin dernier (le 12 avril) une réunion de travail pour la certification nationale qui a tant inquiété (et ces inquiétudes ont été levées).

**Un enseignement de spécialité Littérature et langues et cultures de l'Antiquité a été créé avant-hier (le 12 avril après-midi) : « il s'agit bien de 4h en première et 6h en terminale pour les langues et cultures de l'Antiquité en plus de l'option facultative. Cela pourrait nous permettre de réassurer une vraie continuité du secondaire vers le supérieur. » (P. Charvet)**

Lors de cette réunion de trois heures étaient également présentes l'IPR de Lettres classiques qui est au CAPES, et deux anciens professeurs de LC, l'une qui a longtemps exercé, y compris, nous a-t-elle dit, en collège rural où la certification serait actuellement très nécessaire, et la seconde qui est maintenant à la DGESCO et a cette autre expérience.

Pour nous, étaient présents à cette réunion de travail Anne Sinha, qui est membre du jury de CAPES de Lettres-LC, François Ploton-Nicollet et moi-même.

Pascal Charvet a conduit la réunion en nous laissant nous écarter du point à l'ordre du jour pour poser également toutes les questions essentielles : CAPES, présence trop peu marquée ou absence des options de latin et de grec et de toute spécialité au lycée, entre autres demandes importantes. Il a même souhaité cette transparence pour que nous puissions être efficaces.

1. La certification, nous a-t-il rappelé, est nécessaire pour ouvrir le plus largement possible l'enseignement du latin à la rentrée 2018, en l'absence actuelle d'un vivier suffisant de professeurs de LC. À l'heure actuelle cet enseignement (comme celui du grec) peut être confié à des collègues (LM ou philosophie) qui n'ont pas toujours une véritable connaissance de la langue. Nous connaissons, du reste, l'existence dans des académies déficitaires d'une certification expérimentale, du type de celle dont nous avait parlé Fabrice Poli lors du Congrès de Grenoble.

Nous avons expliqué quelles étaient nos fortes réticences à l'égard d'une certification qui semblerait concurrencer le CAPES – ce dont il n'était certes pas question, mais on pouvait avoir tout à craindre d'une (mauvaise) lecture/interprétation future du texte de la circulaire sur la certification.

Sur la certification, des précisions seront donc portées :

Il sera précisé qu'il s'agit d' **"un vivier venant en appui"** au vivier légitime des certifiés et agrégés de LC, et **dans deux cas seulement** :

- celui où il n'y aurait aucun professeur de LC dans l'établissement ;
- celui où des dédoublements nécessaires de latinistes (voire d'hellénistes, si les effectifs reviennent) demanderaient une telle intervention EN PLUS du professeur de LC.

- cette certification se fera sur la base d'une VAA (validation d'acquis académiques, par rapport à des diplômes universitaires existants : D.U. ou certifications universitaires (de langues ou de littératures) figurant sur les suppléments aux diplômes de Licence), avant passage de l'examen de certification qui vérifie l'actualité des connaissances. Cet examen se fera dans chaque académie, avec 2 enseignants chercheurs présents dans le jury, l'un pour le jury de latin, l'autre pour le jury de grec (et nous avons demandé que chacun ait un suppléant).

Il n'y aura donc pas là de concurrence avec le CAPES (niveau national), qui retrouve du reste son identité dès 2019.

La certification est nationale (nous avons discuté le point) au sens où la personne qui l'a acquise la garde en cas de mutation, mais sur le même principe. Elle est limitée à l'établissement où enseigne le titulaire d'un autre CAPES, qui ne peut enseigner le latin et le grec que comme appartenant à un "vivier d'appui" (voir *supra*). Et ce vivier, nous en étions tous bien conscients à l'APLAES, est indispensable.

2. TRÈS IMPORTANT : à propos du CAPES précisément, nous avons marqué notre étonnement par rapport à l'arrêté de nomination du jury : absence de précision de la discipline (LM ou LC), manque d'universitaires de LC, absence de P.U., ce qui interdit l'alternance de la présidence entre l'I.G. et un P.U. de langues anciennes.

Cela sera corrigé.

Le CAPES 2019 retrouvera « une identité spécifique. Les textes sont en cours de parution » (P. Charvet), et sera un CAPES Lettres - Lettres classiques.

**Absolument ESSENTIEL : il nous faut, pour le présider, des noms de P.U., qui ont une expérience des jurys.**

**Nous avons promis de donner au moins 8 noms pour cette fin avril 2018 (session 2019). Il faut aussi faire la part de la parité dans l'alternance (c'est la loi), et il faut sur ces 8 noms au moins trois femmes. Attention : les collègues MCF manquent aussi terriblement à l'heure actuelle. N'hésitez pas à vous porter volontaires. D'aucuns peuvent croire que le jury de CAPES n'intéresse pas les universitaires. Il faut montrer le contraire.**

**Nous transmettrons cette liste de noms très officiellement nous-mêmes et par écrit pour qu'elle n'aille pas se perdre (ce qui a pu être le cas pour un nom déjà donné).**

3. Pour l'absence de présence du grec et du latin dans les spécialités du lycée, nous avons proposé de les réintroduire dans les Humanités, en adjoignant classiques et numériques, mais c'est impossible. Fort étonnement de notre part, et nous avons expliqué et détaillé les risques de cette absence :

– absence d'une filière littéraire forte dans le secondaire, essentiellement ; difficulté pour un scientifique de se former à des options nécessaires (futurs juriste, médecin, etc.) : options latin et grec n'existant qu'en contrôle continu (moins incitatif que l'épreuve en option du baccalauréat actuel).

– très fort risque pour l'Université et la recherche, en elle-même et à l'international : différence déjà marquée en Master Recherche entre étudiants Erasmus italiens, par exemple, et nos propres étudiants. Exemple des cursus Classics à l'étranger. Ce dernier point a suscité un intérêt tout particulier.

Nous avons été écoutés, avec patience, en étant loin parfois du sujet initial (la certification), la discussion a eu lieu, et nous avons été souvent entendus, parfois immédiatement (proposition de l'après-midi même).

L'engagement de Pascal Charvet dans une cause qui est la sienne et à laquelle il croit n'est plus à démontrer, mais nous pouvons tous trois, qui étions présents, le souligner.

Nous avons eu la chance de trouver quelqu'un d'attentif et de déterminé, prêt à nous entendre et à nous soutenir, ce qu'aucun chef de cabinet n'aurait pu faire de la même manière.

Bien sûr, nous ne sommes que pour une part (mais pas si petite cependant) dans les résultats qui sont annoncés ou à venir, et il valait la peine que nous jouions la carte de la confiance et de la discussion, comme nous en étions tous persuadés en bureau.

**Pour information, ce lien : un entretien de Pascal Charvet avec Laure de Chantal pour la vie des classiques (13 avril 2018) :**

<http://www.laviedesclassiques.fr/article/entretien-avec-pascal-charvet-sur-le-rapport-les-humanités-au-cœur-de-lécole>

\* \* \*

**POUR LE CONGRÈS** (le programme est à venir sous peu – il reste deux confirmations à obtenir pour une même intervention) : **attention, les 7 et 8 sont jours sans train, et le 8, journée du Cinquantenaire de l'APLAES, il faut ABSOLUMENT marquer en nombre notre présence (le 7 étant la journée associative).**

Les précisions pratiques suivront (pour l'essentiel, il n'y a pas de frais d'inscription ; le déjeuner du vendredi 8 est un buffet (offert – ce sont les fonds de l'APLAES) ; idem pour la pause du jeudi après-midi et du vendredi matin.

Très cordialement,  
Marie-Rose Guelfucci